



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P406_2021

Date : 08/12/2021

OBJET : Achat d'un véhicule de type fourgon avec cellule aménagée pour la mission itinérante France Services

Exposé

En Conseil communautaire du 6 avril 2021, la Communauté d'Agglomération du Cotentin a défini son maillage d'accueil de proximité avec le déploiement des Maisons du Cotentin.

Constatant l'impossibilité de proposer un niveau d'accompagnement administratif à la hauteur de la labellisation France Services au sein de l'ensemble des Maisons du Cotentin, il a été choisi de déployer un « bus » France Services sur les secteurs non couverts par la labellisation.

Ainsi, deux agents vont accueillir les usagers au sein d'un « bus » pour les accompagner dans la réalisation de leurs démarches administratives. Ces deux agents auront également vocation à apporter le premier niveau d'information et d'accompagnement pour les compétences communautaires, attendu au sein des Maisons du Cotentin.

Le véhicule sera équipé du matériel informatique nécessaire : accès internet, ordinateurs, téléphones, imprimantes, scanners et photocopieurs, système de visio-conférence.

Pour mettre en place ce nouveau service, l'Agglomération doit se doter d'un véhicule aménagé adapté et dont la conduite devra être compatible avec le permis B.

Ainsi une consultation a été lancée le 9 juillet 2021 avec pour objet l'acquisition d'un véhicule de type fourgon avec cellule aménagée. L'acquisition comprend la fourniture, l'aménagement, la sérigraphie ainsi que la livraison et la mise en service du véhicule.

La date limite de réception des plis était fixée au 6 septembre 2021 à 12 h.

Deux plis ont été reçus dans les délais et chacun d'entre eux contenait une offre pour un véhicule neuf (offre de base) et une offre pour un véhicule d'occasion (offre variante).

Après examen des candidatures, analyse, négociation et classement des quatre offres réceptionnées, l'offre présentée par l'entreprise TIB pour un véhicule d'occasion est économiquement la plus avantageuse au regard des documents de la consultation.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération DEL2021_101 du 29 juin 2021 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°2,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération 2021_026 du 6 avril 2021 définissant le maillage d'accueil de proximité Maisons du Cotentin et France Services,

Décide

- **De signer** le marché public pour l'acquisition d'un véhicule de type fourgon avec cellule aménagée avec l'entreprise TIB, 29 rue de Saint Rémy, 28270 BREZOLLES, pour un montant de 110 786, 00 euros TTC,
- **D'indiquer** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, article 2182,
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE